



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{er} MARS 2010

L'an deux mille DIX, le 1^{er} mars à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEVIGNACQ, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, Jean-Paul DEZES, Marc DE RYCKE, Joseph-Jean LABADIE, François BELLIARD, Marie MARTINEZ, Jacques COUSSAU, Yves PEYRES, Michel DARREMONT, Jean-Louis PRADET, Michel DAGREOU, Nicole DARRICAU, Luc LECONTE, Max LAFORIE, Martine DARMAILLAC, Claude BRAZEILLES, Bertrand PUYO, Pierre BORDES , Gilles DUCOUT, Christian VIGNES, Ginou LAFITTE, Michel FROUSTEY, Pierre INDA, Jean-Claude DUPEY, Yves SAINT-MARTIN, Bernard VARLET, Rémy JUMEL, Jean-Jacques LEBLOND, Dominique CASTAING, Ange CARAMANTE, Nathalie CAMOUGRAND, Evelyne DARMAILLACQ.

Absents excusés : Gérard NAPIAS.

Secrétaire de séance : Gilles DUCOUT.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34

Nombre de membres présents : 33

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observations et il est approuvé à l'unanimité.

Acte du Président au titre de la délégation donnée en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

- ACHAT d'une installation téléphonique ORANGE 3.030,03€ HT maintenance : 244 € annuel.

INFORMATIONS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Construction du pôle de services au sein du siège de la communauté de communes : Notification de la subvention de 53.055 € par la REGION AQUITAINE
- OPAH : lancement de l'étude préalable : permanences au CMS de CASTETS un jeudi sur deux de 10h à 12h, a partir du 11 mars 2010.
- Le local destiné au lieu d'accueil des emplois saisonniers sera fixé pour l'année 2010 sur LEON (ancienne gendarmerie).

1. Présentation du Projet éducatif communautaire. En présence d'Evelyne BROUSTAU FRANCAS DES LANDES.

Evelyne BROUSTAU des FRANCAS des LANDES, et les membres de la commission enfance Ginou LAFFITTE, Audrey AUZEMERY et Claude LAURENT expose le travail fait pour écrire le projet éducatif communautaire.

Il se compose de trois parties : les valeurs, les orientations et les principes de mise en vie, et se doit d'être un cadre commun aux acteurs éducatifs en vue d'un conventionnement respectant les objectifs définis.

Il restera à définir la composition du groupe de pilotage, les conditions de l'évaluation et les outils de communication.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au projet éducatif communautaire, valide les principes de mise en vie du projet, et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2. POINT INFORMATION JEUNESSE.

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la validation du projet de POINT INFORMATION JEUNESSE, en cours de labellisation à la DDJS.

Le document est joint à la présente.

Le PIJ ouvrira à la fin mars. Les horaires et lieux seront diffusés au moyen d'une plaquette d'information.

Une information au collège aura lieu et une négociation avec le collège de MIMIZAN pour les enfants de St Julien a abouti.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Point Information jeunesse, sollicite la labellisation auprès de la DDJS.

3. ADHESION A LA MISSION LOCALE.

Le Président expose que les conventions de partenariat concernant le travail saisonniers nous lient avec la mission locale des LANDES.

Actuellement des permanences sont tenues par cet organisme en faveur des jeunes en recherche d'emploi ou en difficultés de logement, dans les communes du canton. Il est proposé d'adhérer à la MISSION LOCALE LANDAISE.

La cotisation 2010 se monte à 8.199,80 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes à la mission locale, à la place de ses communes membres.

4. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2009.

Le Vice président présente à l'assemblée le compte administratif et de gestion de l'exercice 2008 de la Communauté de Communes arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	5.457.359,96
Recettes de l'exercice :	6.167.057,56
<u>Résultat de l'exercice (Excédent) :</u>	<u>709.697,60</u>
Excédent reporté :	677.403,54
Excédent Global :	1.387.101,14

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1.936.891,22
Recettes :	2.517.984,97
<u>Résultats de l'exercice (Excédent) :</u>	<u>581.093,75</u>
Excédent reporté :	118.772,80
Excédent global :	699.866,55

Excédent total de l'exercice : 2.086.967,69

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (le Président ne prenant pas part au vote), Vote les comptes administratif et de gestion 2009 arrêtés aux sommes ci-dessus.

5. AFFECTATION DES RESULTATS.

La proposition d'affectation, compte tenu des crédits reportés à financer est la suivante :

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2009 :

Excédent de clôture : OO2	699.866,55
Solde des restes à réaliser :	1.656.960,00
Besoin de financement :	957.093,45

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2009 :

Résultat de l'exercice	709.697,60
Résultat antérieur reporté :	677.403,54
Résultat à affecter :	1.387.101,14

Proposition :

Affectation en réserve Investissement	1.000.000,00
Excédent de fonctionnement reporté	387.101,14

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote l'affectation des résultats 2009 ci-dessus.

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Le document support du DOB est distribué aux conseillers.

Le Président propose de créer un fonds de concours à destination des communes forestières touchées par la tempête KLAUS selon des modalités qui seront définies par la commission finances. Il fait la déclaration suivante :

La forêt landaise, outre le fait qu'elle fait partie de notre paysage traditionnel et qu'elle a été « créée » par les landais représente de nombreux atouts :

- 35.000 emplois en Aquitaine dépendent de la forêt et de la filière bois.
- C'est une « pompe à eau » pour les Landes, sorties du marécage par la plantation.
- C'est un piège à carbone, le poumon vert de la France.
- C'est un attrait touristique par la promenade, les pistes cyclables.
- C'est une partie de notre histoire.

La forêt a été très touchée par la tempête KLAUS qui est intervenue 10 ans après celle de 1999. Les communes forestières sont doublement touchées : par le manque à gagner régulier de la vente des pins, et par le coût du nettoyage et de la replantation. Par ailleurs on assiste à des tentatives de changement de destination des parcelles forestières touchées, soit pour transformer en terres agricoles (bio carburants) soit pour accueillir des panneaux photovoltaïques, etc.

Les deux priorités pour le territoire sont d'une part de limiter le recul du nombre d'hectares de forêt (prévu par le SCOT) d'autre part de faciliter le repeuplement en pins ou essences diversifiées mais adaptées au terrain.

La communauté de communes a fait établir une étude rétro prospective de ses finances qui a conclu sur la très bonne santé des finances communautaires. Les opérations d'investissement prévues en 2010 sont importantes : voie verte, siège de la communauté, programme voirie, mais les soutiens financiers obtenus des partenaires : Europe, Région AQUITAINE, Conseil général des LANDES, permettent de les réaliser sereinement.

Sur les années 2010 / 2011 une somme de 200.000 à 250.000 € pourrait être dégagée pour venir en soutien aux communes forestières.

Il est proposé de créer un fonds de concours « forêt » destiné aux communes forestières du canton, pour le nettoyage et la replantation, selon un montant à l'hectare déterminé par la commission finances.

En libérant les communes forestières d'une partie de leurs charges financières, la communauté de communes souhaite également susciter l'achat de parcelles forestières par les communes, auprès de propriétaires privés qui ne peuvent ou ne souhaitent pas reboiser.

La proposition est soumise au débat.

En raison de la réforme de la taxe professionnelle, le Président propose également qu'à partir de 2011 soit mis fin à l'exonération des locaux commerciaux pour la TEOM. En effet les entreprises seront taxées sur la cotisation foncière au lieu de la taxe professionnelle. La TEOM étant calculée sur la base de la taxe foncière, il devient logique que les entreprises ne soient plus exonérées.

Le débat porte sur la vocation de la communauté de communes : doit-on utiliser les ressources de la communauté pour créer de nouveaux équipements intercommunaux, ou doit-on les verser aux communes pour financer leurs projets propres ?

Le transfert de charges est évoqué, notamment en matière de voirie et de personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil communautaire prend note de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2010.

7. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CASTETS.

Le Président expose à l'assemblée la demande de fonds de concours de la commune de CASTETS, pour le projet suivant :

Construction d'un pôle culturel : 200.000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de fonds de concours de la commune de CASTETS pour 200.000 € et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

8. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LINXE.

Le Président expose à l'assemblée la demande de fonds de concours de la commune de LINXE, pour le projet suivant :

Construction d'un restaurant scolaire : 160.000 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de fonds de concours à LINXE pour un montant total de 160.000 € et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

9. AAI : AVIS SUR LES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE DE CASTETS :

Le Président expose que, conformément à l'article R512-6-1 7° du code de l'environnement, l'entreprise AAI est soumise à autorisation d'exploiter une unité de production de dispositifs d'extinction d'incendie sur la commune de CASTETS. Dans ce cadre, l'entreprise sollicite l'avis du conseil communautaire concernant la remise en état du site en cas d'arrêt de l'activité.

L'exploitant propose qu'en cas d'arrêt de son activité, le site puisse conserver comme futur usage un usage industriel.

Monsieur DE RYCKE évoque la possibilité de création d'une friche industrielle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (32 pour 1 contre Marc DE RYCKE), donne un avis favorable concernant le futur usage industriel en cas d'arrêt d'activité et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

10. CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE :

Le Président expose l'intention d'aménager une zone d'activité à LINXE lieu-dit le Percq, sur les terrains acquis par la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte le contrat de maîtrise d'œuvre, proposé par le Cabinet DUNES, géomètres-experts à ST PAUL LES DAX, mandataire de l'opération avec la société CREHAM, comprenant l'étude de projet, l'assistance pour la passation de marchés de travaux, la direction d'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception, accepte le

montant du contrat : 59.300 € soit 6.288% du montant des travaux estimé à 943.068,50 € HT et autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE ZONE UI DE LINXE :

Le Président expose l'intention d'aménager une zone d'activité à LINXE lieu-dit le Percq, sur les terrains acquis par la communauté de communes. Il convient préalablement de réaliser une étude de faisabilité sur l'ensemble des terrains classés en zone UI sur la commune de LINXE lieu-dit le Percq.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le contrat d'étude, proposé par le Cabinet DUNES, géomètres-experts à ST PAUL LES DAX, mandataire de l'opération avec la société CREHAM, accepte le montant du contrat : 11.900 € HT et autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

11. PROGRAMME VOIRIE 2010

Le Président, avec l'accord de la commission finances, propose d'effectuer un programme voirie d'un montant de 600.000 € TTC pour l'année 2010, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Travaux de voirie HT	500.000
TVA 19,6 %	98.000
Divers TTC	2.000
TOTAL T.T.C.	600.000

RECETTES :

F.C.T.V.A.	90.000
AUTOFINANCEMENT	510.000
TOTAL T.T.C.	600.000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus, Valide la convention constitutive de groupement de commande passée avec les communes, (document joint), Désigne le Président comme coordonnateur du groupement et l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier, décide de lancer la procédure de consultation MAPA dans le cadre du groupement de commande, donne pouvoir au président pour signature et exécution des marchés à intervenir, pour ce qui concerne la Communauté de Communes.

Monsieur LEBLOND informe que les documents d'acquisition de voirie sont chez le notaire et que la mise à disposition pourra se faire cette année.

12. MARCHES PUBLICS SIEGE DE LA COMMUNAUTE ET POLE DE SERVICE

Après consultation dans le cadre d'un appel d'offre, et réunion de la commission d'appel d'offre, les marchés publics concernant la rénovation/construction du siège de la communauté de communes sont attribués aux entreprises suivantes :

LOT		Entreprise	Montant HT
1	VRD- Paysagement	TTL 1353 Route de l'océan 40260 Linxe	99.836,00
2	Gros Œuvre	BERNADET 32 Avenue de Mont de Marsan 40270 Grenade sur l'Adour	155.333,13
3	Charpente métallique	GEROARI ZA Ur Xabaleta 64640 HELETTE	21 097,00
4	Charpente bois Couverture	BARRERE et Fils GRENADE SUR ADOUR	172.050,86
5	Etanchéité	Non attribué Fera l'objet d'un marché à part.	
6	Menuiserie extérieure	LABASTERE 64 2, ZI St Etienne 64100 BAYONNE	70 790,00
7	Menuiserie intérieure	LESBATS LIT ET MIXE	85.254,95
8	Plâtrerie	BUBOLA	46 792,48
9	Revêtement sol	ART'SOL SYSTEM 39 rue Bourdillat 33170 GRADIGNAN	45.493,92
10	Peintures	DEDIEU 31 bis ZAC Peyres 40800 AIRE SUR L'ADOUR	18 276,36
11/12	Plomberie sanitaire / Chauffage ventilation	BENNINGER 3 rue des Frères Desbieys 40010 MONT DE MARSAN CEDEX	44.893,97
13	Electricité	FORCLUM 251 Rue Ferronnerie 40600 Biscarosse	71 515,32
14	Photovoltaïque	SLTE 149 Route de Samadet 40700 Serres-Gaston	59.576,16

15	Ascenseur	OTIS 3 Rue Jean Zay 64000 Pau	24.000,00
----	-----------	-------------------------------------	-----------

Pour un total de 915.000 € HT (hors étanchéité).

Les réunions de chantier auront lieu tous les mardi matin à 9h30.

La région AQUITAINE a notifié une subvention d'un montant de 53.055€ pour le pôle de service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte les marchés publics ci-dessus, Décide de passer un marché à procédure adapté pour le lot étanchéité, et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

13. SCHEMA DIRECTEUR DE LA FIBRE OPTIQUE : CONSULTATION

Sur avis favorable de la commission économique, il est proposé au conseil communautaire de réaliser un schéma directeur d'aménagement numérique (fibre optique) décrivant la situation à atteindre en matière de desserte numérique, analysant le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés, et arrêtant les orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte le lancement d'une consultation pour l'ingénierie de cette étude, au moyen d'une procédure adaptée, autorise le Président à déposer une demande de subvention à la Région AQUITAINE et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

14. SALONS TOURISTIQUES.

Avec l'avis favorable de la commission tourisme et du bureau communautaire, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte les participations suivantes aux salons touristiques en 2010 :

- au salon de TOULOUSE, du 5 au 7 février 2010, (estimation : 1.728€ HT)
- au salon de SAINT SEBASTIEN, du 13 au 15 mars 2010 (estimation : 1.708€ HT)
- et au salon de BILBAO, du 6 au 9 mai 2010 (estimation : 1.900€ HT)

Accepte les participations financières suivantes aux acteurs touristiques locaux qui seront représentés par la communauté de communes : 400€ pour Toulouse et SAINT SEBASTIEN et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

15. FORUMS DE L'EMPLOI SAISONNIER.

Avec l'avis favorable du bureau et sur proposition du pays LANDES NATURE COTE D'ARGENT, dans le cadre du pôle « maison des saisonniers »,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'organisation conjointement par la communauté de communes et le pays, d'un FORUM de l'emploi saisonnier qui aura lieu au printemps 2011.

Cette manifestation sera appelé à se renouveler chaque année, selon les résultats obtenus.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier, notamment la convention de partenariat qui lie les collectivités territoriales du Pays, pôle emploi, la mission locale landaise et l'association départementale pour l'emploi et la formation en agriculture des LANDES.

16. NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT DE LA FILIERE TECHNIQUE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88.

VU le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 relatifs à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charges des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Considérant que les textes susvisés ont abrogé le décret et l'arrêté ministériel du 5 avril 1972 relatifs à la prime de service et de rendement,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place la nouvelle prime de service e de rendement sur la base de la nouvelle réglementation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter les modalités suivantes :

- Institution de la prime de service et de rendement telle que prévue par le décret 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009
- Les bénéficiaires et les montants de cette prime seront les suivants :

Filières	Grades	Taux moyen annuel du TBMG*
Technique	Technicien supérieur principal	1.330 €

Cette indemnité sera versée mensuellement.

Le Président est chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent.

La présente délibération modifie à compter du 1^{er} mars 2010 en ce qui concerne la prime de service et de rendement, la délibération du 12 octobre 2009. Les autres dispositions de la délibération du 12 octobre 2009 restent en vigueur.

17. REGLEMENT DE FORMATION.

Le Centre National de la Formation du Personnel Territorial a mis en place, un règlement de formation, qui a obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion des LANDES, où est affiliée la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Accepte le nouveau règlement de formation et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'étant posée, la séance du conseil communautaire est levée à 20h50.

Le Président,
Gérard SUBSOL